

FICHE CURSUS

Département : Danse

Discipline complémentaire : Danse classique

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la danse classique en discipline complémentaire au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Alexandre Carniato, Vanessa Legassy, Romane Sauzer.

Accompagnateur

Julie Gueroev, Mariia Esaulova, Karibay Narbaez.

Organisation

La danse classique est enseignée en discipline complémentaire pour les élèves de danse contemporaine.

Les élèves sont répartis dans les cours en fonction de leur niveau sur avis des professeurs.

Nombre de cours hebdomadaire : 1 cours.

Discipline complémentaire obligatoire : pour les élèves en dominante danse contemporaine.

Evaluation

- **Contrôle continu** : le passage dans le niveau supérieur est décidé par le professeur.
- **Unité de valeur complémentaire du Certificat d'études chorégraphiques (CEC)** : le professeur se prononce sur l'obtention ou non de l'UV complémentaire de CEC mention très bien, bien ou assez bien. L'évaluation se base sur l'implication de l'élève pendant les cours et l'assiduité. Au-delà de 5 absences sur l'année, l'UV ne pourra être obtenue. En cas de blessure ou maladie justifiée par un certificat médical, un arrêt de maximum 1/3 de l'année est toléré.
- **Unité de valeur complémentaire du Diplôme d'études chorégraphiques (DEC)** : le professeur se prononce sur l'obtention ou non de l'UV complémentaire du Diplôme d'études chorégraphiques, mention très bien ou bien. L'évaluation se base sur l'implication de l'élève pendant les cours et l'assiduité. Au-delà de 5 absences sur l'année, l'UV ne pourra être obtenue. En cas de blessure ou maladie justifiée par un certificat médical, un arrêt de maximum 1/3 de l'année est toléré.